



Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

BP : 04 Yagoua

Téléphones : (+237) 785 45 94 / 605 46 97

Courriel : ketobech@yahoo.fr

RAPPORT FORUM DES JEUNES SUR LA BIODIVERSITE

YAGOUA, DU 22 AU 24 FEVRIER 2007



Mars 2007

RESUME INTRODUCTIF

L'organisation du forum des jeunes sur la biodiversité est une action qui fait partie intégrante de la programmation de ABIOGeT pour l'année fiscale 2007 (Rapport 2005 – 2006). Elle est le fruit des entretiens obtenus avec plusieurs partenaires parmi lesquels le Délégué provincial de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) et d'autre part celui de la jeunesse (MINJEUN) pour l'Extrême – Nord.

Organisé du 22 au 24 février 2007 pendant trois jours dans la salle des délibérations de la Commune de Yagoua, cette rencontre a rassemblé les jeunes scolaires venant des arrondissements de Maga, de Yagoua, de Doukoula et de Taïbong. Ce forum a pour but de contribuer à l'éducation environnementale de la jeunesse camerounaise. L'objectif principal est d'impliquer la jeunesse dans les initiatives de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification dans la province de l'Extrême – nord Cameroun. Au total, une quarantaine des jeunes ont pris part aux manifestations et *sept clubs* « **Biodiversité** » ont vu le jour et feront l'objet d'un accompagnement pour l'accomplissement de leur mission.

Ce rapport présente le résumé du déroulement des trois jours des travaux. Après deux jours de travail intense en salle, le troisième jour a été réservé à la visite d'une pépinière de la place, où les jeunes ont de bout en bout suivi les techniques de production des plants, la gestion d'une pépinière, l'identification des espèces en pépinière et la mise en terre d'un plant.

Malgré la coïncidence de la période du forum avec les conférences politiques organisées ces jours là à travers le département, conjuguée aux faibles moyens financiers déployés pour la circonstance, cette première édition a connu un succès non négligeable, qui à notre avis, connaîtra une amélioration remarquable pour les prochaines années.

En fin, nous sommes ravi d'informer nos lecteurs des soutiens que nous ont apportés le Directeur de la Cameroon radio Television, M. AMADOU VAMOULKE, le Délégué départemental de l'Environnement et de la Protection de la Nature, M. WADAH BOSSERA et le Maire de la Commune Yagoua, M. FISSOU KOUMA. Nous adressons aussi nos encouragements à tous les membres et l'équipe technique de ABIOGeT qui ont œuvré d'arrache pied pour la réussite de l'événement. Nous tenons enfin à remercier les Délégués provinciaux du MINEP et du MINJEUN qui n'ont pas hésité de nous apporter leur soutien moral.

Comme toute oeuvre humaine, ce document présente certainement quelques insuffisances. Par conséquent, nous vous prions de nous faire part de vos remarques et suggestions dans le sens de la perfection, car ABIOGeT en a encore beaucoup besoin.

SOMMAIRE :

CONTEXTE	4
METHODOLOGIE.....	5
CEREMONIES D’OUVERTURE DES TRAVAUX.....	5
PRESENTATION DES PARTICIPANTS.....	5
PRESENTATION DES MODALITES, DU PROGRAMME, DES OBJECTIFS DU FORUM ...	5
1. But du Forum	5
2. Objectifs du Forum.....	5
3. Finalité du forum.....	6
4. Résultats attendus	6
RECUEIL DES CRAINTES ET ATTENTES DE PARTICIPANTS	6
PRESENTATION DES EXPOSES	6
1^{ère} journée : 22 février 2007	7
1 [°] Exposé :	7
DEFINITION DES TERMES ET CONCEPTS	7
Quelques définitions des termes et concepts	7
2^e journée : 23 février 2007	11
2 [°] Exposé :	11
RPROBLEMATIQUE DE LA GESTION DE L’ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN ET A L’EXTRÊME -NORD.....	11
3 [°] Exposé :	14
CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES CLUBS BIODIVERSITE	14
4 [°] Exposé :	16
CREATION DES ENTREPRISES AU CAMEROUN	16
3^e journée : 24 février 2007	21
VISITE D’UNE PEPINIERE	21
RESOLUTIONS ET CONCLUSION.....	22
Résolutions :	22
Conclusion :	22
ANNEXE 1 : PROGRAMME FORUM JEUNES A YAGOUA	23
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS	Erreur ! Signet non défini.

CONTEXTE

Le Cameroun présente une diversité écologique, culturelle et anthropologique remarquable. Plus de 90 % des écosystèmes africains y sont représentés. Il en résulte une diversité de la flore et de la faune le situant de ce fait au 5ème rang en Afrique. En effet, les forêts camerounaises contiennent près de 40 % des espèces animales africaines ; l'Herbier National a identifié près de 3000 types de plantes sur l'ensemble du territoire, parmi lesquelles 700 sont des espèces de bois. La végétation couvre une superficie de 193.645km² dont 129.000 km² sont utilisés chaque année pour des besoins divers. Cette diversité biologique offre un réservoir de matériels génétiques dont on ignore encore toute la valeur.

La gestion de ces ressources se fait à travers un réseau d'aires protégées couvrant un peu plus de 6.655.979 ha, soit plus de 14% du territoire national. Dans la province de l'Extrême – Nord, ce réseau est représenté par les parcs nationaux, les réserves forestières et les périmètres de reboisement (Les Parcs Nationaux de Waza : 170 000 ha, de Kalamaloué : 4500 ha, de Mosogo Gokoro : 1400 ha ; les Réserves forestières de Kalfou : 4000 ha, de Zamaï : 1000 ha et de Laf : 4 000 ha. Cependant, la mise en valeur de ces écosystèmes s'est toujours faite de manière disparate. Ces aires de protection connaissent aujourd'hui de graves problèmes de dégradations à cause du phénomène de déforestation dû au surpâturage, de coupe de bois et de l'extension des parcelles de cultures. En outre, le faible appui institutionnel, l'insuffisance des moyens financiers et matériels, contribuent à la réduction considérable de leur superficie.

La préoccupation du Gouvernement du Cameroun pour la conservation de la biodiversité est assurée par les Ministères de l'Environnement et de la Protection de la Nature et le Ministère des Forêts et de la Faune. Cette conservation se repose sur la **stratégie et plan d'action national sur la diversité Biologique**, assortie du plan d'Action National de Gestion de l'Environnement (PNGE) qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun. Dans les zones semi-arides, il y est retenu la dégradation de l'écosystème du fait de l'érosion de la diversité biologique et de la surexploitation des espèces sauvages et domestiques de la faune et de la flore. Le Département du Mayo Danay, écologiquement menacée et fragile en fait partie.

L'organisation du forum des jeunes sur la diversité biologique à Yagoua dans le département du Mayo Danay rentre dans les objectifs conjoints de la loi N° 96/12 du 05 août 1996, portant loi – cadre relative à la gestion de l'environnement et de la loi 94/01 du 20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Cette rencontre s'intègre aussi dans les objectifs de la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse et reste en phase avec les Conventions de Rio (Convention sur la Biodiversité, Convention sur les Changements climatiques et Convention sur la Désertification) signées et ratifiées par le Cameroun. Ces cadres juridique et réglementaire encouragent la participation active des populations, des Associations et des Organisations de la Société Civile à la gestion durable de la biodiversité à travers : (i) la production et diffusion de l'information environnementale et (ii) la sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementales. Ils favorisent la prise en compte de l'enseignement de l'environnement dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

METHODOLOGIE

Le déroulement du forum s'est articulé sur les points suivants :

- Cérémonies d'ouverture des travaux ;
- Présentation des participants ;
- Présentation des modalités, du programme, des objectifs, et de la méthodologie du forum;
- Recueil des craintes et attentes de participants
- Présentation des exposés
- Constitution des Clubs « Biodiversité »
- Organisation des travaux de groupes en atelier et restitution
- Visite d'une pépinière à Yagoua.

CEREMONIES D'OUVERTURE DES TRAVAUX

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée par :

- Le Mot d'introduction de l'atelier par le Secrétaire Général de ABIOGeT
- Le Mot de bienvenu du Président du Conseil de Direction de ABIOGeT
- Le Mot du représentant du Maire de Yagoua

PRESENTATION DES PARTICIPANTS

Une quarantaine de participants (voir annexe) ont pris part à ce Forum. Parmi ceux –ci, les élèves et enseignants des établissements secondaires de Maga, de Doukoula Kar-Hay, de Taïbong, et de Yagoua. Au total, sept (07) établissements scolaires ont participé à la rencontre. L'administration en charge de l'Environnement a été représentée par le Délégation départementale du MINEP du Mayo Danay. Les Organisations de la Société Civile par ACCORD, Représentée par Mlle MAÏRAMOU Maloum et FOCMAS par NGASSA Jean. Les jeunes séminaristes ont eu l'honneur de recevoir la visite de M le Maire de la Commune de Yagoua.

PRESENTATION DES MODALITES, DU PROGRAMME, DES OBJECTIFS DU FORUM

1. But du Forum

Contribuer à l'éducation environnementale de la jeunesse camerounaise

2. Objectifs du Forum

Objectif principal

L'objectif principal est impliquer la jeunesse dans les actions de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification dans la province de l'Extrême – nord Cameroun.

Objectifs spécifiques

Comme objectifs spécifiques, ce forum permettra aux jeunes de :

- a) s'intéresser de plus en plus aux préoccupations environnementales de la zone septentrionale du Cameroun
- b) créer les Clubs biodiversité dans leurs établissements scolaires respectifs en conduisant des actions de production des plants et de reboisement,

- c) doter les jeunes des outils leur permettant d'adopter des comportements responsables vis-à-vis de leur environnement,

3. Finalité du forum

Ce forum a pour finalité d'avoir la présence effective des « Clubs biodiversités » fonctionnels dans des établissements scolaires.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus à la fin de cette rencontre sont :

- a) les jeunes participants maîtrisent les enseignements reçus et sont capables de les transmettre à leurs camarades, amis et parents,
- b) les jeunes sont capables de créer des Clubs biodiversité au sein de leurs établissements scolaires respectifs
- c) les jeunes sont aptes à installer des minis pépinières pour le compte de leurs établissements scolaires.

RECUEIL DES CRAINTES ET ATTENTES DE PARTICIPANTS

Les jeunes participants ont formulé leurs craintes et attentes qui ont fait par la suite l'objet d'une attention particulière des organisateurs.

PRESENTATION DES EXPOSES

Quatre (04) exposés ont été présentés :

- Définition des termes et concepts, par M. WADAH BOSSERA, Délégué départemental du MINEP et SOFALNE Clément;
- Problématique de la gestion de l'environnement au Cameroun et à l'Extrême- Nord, par M.WADAH BOSSERA, Délégué départemental de l'Environnement du Mayo Danay ;
- Constitution des Clubs « Biodiversité », par M. SOFALNE Clément, et M. GUIDAYA Emmanuel
- Création des entreprises au Cameroun, par Mme. KENGNE T. Béatrice Chantal et M. GUIDAYA Emmanuel ;

COUVERTURE MEDIATIQUE

La couverture médiatique de l'événement a été réalisée pendant les trois jours par la Radio communautaire de DANA à Yagoua.

1^{ère} journée : 22 février 2007

1^e Exposé :

DEFINITION DES TERMES ET CONCEPTS

- M.WADAH BOSSERA, Délégué départemental MINEP

- M. SOFALNE Clément

Quelques définitions des termes et concepts

La faune :

Selon la loi forestière, on entend par faune, l'ensemble des espèces faisant partie de tout écosystème naturel ainsi que toutes les espèces animales ayant été prélevées du milieu naturel à des fins de domestication.

Les forêts :

Selon la loi sont considérées comme forêts, les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédomine les arbres, arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles

Les forêts permanentes :

Les forêts permanentes ou forêts classées au Cameroun sont celles assises sur le domaine forestier permanent. Sont considérées comme des forêts permanentes : les forêts domaniales et les forêts communales.

Les forêts domaniales :

Une Forêt domaniale est une forêt ayant fait l'objet d'un classement au profit de l'Etat Sont considérés au sens de la loi, comme forêts domaniales les aires protégées pour la faune et les réserves forestières.

Les aires protégées pour la faune telles que:

- les parcs nationaux;
- les réserves de faune;
- les zones d'intérêt cynégétique;
- les games - ranches appartenant à l'Etat;
- les jardins zoologiques appartenant à l'Etat;
- les sanctuaires de faune;
- les zones tampons;

Les réserves forestières telles que:

- les réserves écologiques intégrales;
- les forêts de production;
- les forêts de protection;
- les forêts de récréation;
- les forêts d'enseignement et de recherche;
- les sanctuaires de flore;
- les jardins botaniques;
- les périmètres de reboisement

Forêts communales :

Les Forêts communales sont les forêts ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par elle sur un terrain communal

Les forêts non permanentes

Les forêts non permanentes, ou non classés, sont celles assises dans le domaine forestier non permanent. Sont considérées comme forêts non permanentes:

- les forêts du domaine national;
- les forêts communautaires;
- les forêts des particuliers

Forêts communautaires :

Les Forêts communautaires sont les forêts du domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'Administration chargée des forêts

Une aire protégée :

Une aire protégée est une zone géographiquement délimitée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation et de développement durables d'une ou de plusieurs ressources données.

Une réserve écologique intégrale :

Une réserve écologique intégrale est un périmètre dont les ressources de toute nature bénéficient d'une protection absolue. Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, est strictement interdite

Une réserve de faune :

Une réserve de faune est une aire :

- Mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage, ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat ;
- Dans laquelle la chasse est interdite, sauf sur autorisation du ministre chargé de la faune, dans le cadre des opérations d'aménagement dûment approuvées ;
- Où l'habitation et les autres activités humaines sont réglementées ou interdites

Un parc national :

Un parc national est un périmètre d'un seul tenant, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, et en général, du milieu naturel, présente un intérêt spécial qu'il importe de préserver contre tout effort de dégradation naturelle, et de soustraire à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

a. Sont prises en considération à ce titre :

- La préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ;
- La préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migrations de la faune sauvage ;
- Les études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines.

b. Y sont interdits :

- La chasse et la pêche, sauf dans le cadre d'un aménagement
- Les activités agricoles, pastorales et forestières ;
- La divagation des animaux domestiques ;
- Le survol par des aéronefs à une altitude inférieure à 200 m ;
- L'introduction d'espèces zoologiques ou botaniques indigènes ou importées, sauf dans un but scientifique ou dans le cadre d'opérations d'aménagement autorisées par le ministre chargé de la faune.

Un sanctuaire :

Un sanctuaire est une aire de protection dans laquelle seules les espèces animales ou végétales nommément désignées bénéficient d'une protection absolue.

Un jardin zoologique :

Un jardin zoologique est un site créé et aménagé autour des agglomérations pour un intérêt récréatif, esthétique, scientifique ou culturel, et regroupant des espèces d'animaux sauvages, indigènes ou exotiques bénéficiant d'une protection absolue

Un "game-ranch" :

C'est une aire protégée et aménagée en vue du repeuplement des animaux et de leur exploitation éventuelle dans un but alimentaire ou autres

Un "game-farming" :

C'est l'élevage dans un environnement contrôlé, de spécimens d'animaux prélevés à l'état sauvage, en vue de les commercialiser

Une zone tampon : une aire protégée située à la périphérie de chaque parc national, réserve naturelle ou réserve de faune, et destinée à marquer une transition entre ces aires et les zones où les activités cynégétiques, agricoles et autres sont librement pratiquées. Toutefois, certaines activités humaines peuvent y être réglementées selon un plan d'aménagement dûment approuvé par le Ministre de la faune.

Une zone banale :

C'est un territoire du domaine national dans lequel la chasse est réglementée.

Zone cynégétique :

C'est toute aire protégée réservée à la chasse, gérée par l'administration chargée de la faune, une personne physique ou morale, une collectivité publique locale, et dans laquelle tout acte de chasse est subordonné au paiement d'un droit fixé par la loi des finances. Aucun acte de chasse ne peut y être perpétré contre les espèces intégralement protégées

Braconnage :

On appelle braconnage tout acte de chasse sans permis, en période de fermeture, en des endroits réservés ou avec des engins ou des armes prohibés.

Droits d'usage :

On appelle droit d'usage l'exploitation par les riverains des produits forestiers, fauniques ou halieutiques, en vue d'une utilisation personnelle. Toutefois, à l'exception des réserves de faune, des sanctuaires et des zones tampons où ils peuvent être autorisés, les droits d'usage ne s'appliquent ni aux réserves écologiques intégrales, ni aux parcs nationaux, ni aux jardins zoologiques ou aux game-ranch

La Biodiversité :

Selon la Convention sur la **diversité biologique**, la biodiversité est considérée comme la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sens des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

La loi N° 94/ 01 du 20 janvier 1994 définit la Biodiversité comme un ensemble des organismes vivants, des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, y compris la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes..

La désertification :

La Convention des Nations Unies sur la désertification définit la désertification comme la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches. Elle se produit lorsque les sols sont fragiles, le couvert végétal amenuisé et le climat particulièrement impitoyable. Ces régions sont habitées par un cinquième de la population mondiale.

Les changements climatiques :

Selon la convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, on entend par «changements climatiques» des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables

L'environnement :

L'environnement est l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'homme.



Présentation des séminaristes en plénière

2^e journée : 23 février 2007

Après la lecture des travaux de la première journée par le jeune HASSAN HAMIDOU MOKOLE, le Délégué départemental du MINEP du Mayo Danay a présenté l'exposé suivant :

2^e Exposé :

RPROBLEMATIQUE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN ET A L'EXTRÊME -NORD

M.WADAH BOSSERA, Délégué départemental MINEP Mayo Danay

Politique nationale

Le Gouvernement du Cameroun a élaboré ces dix dernières années une politique sectorielle de gestion durable de ses ressources naturelles qui s'est traduite par la promulgation d'une législation conséquente en matière de foresterie et d'environnement. Le Cameroun s'est doté également de deux plans d'action nationaux que sont le Programme d'action forestier national (PAFN – 11/95) et le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE – 03/96). Ces politiques, législations et plans d'action tiennent bien compte des priorités de l'époque et demeurent toujours pertinents. Par ailleurs, les directives gouvernementales actuelles dans le secteur mettent l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance.

Cadre institutionnel

Créé le 09 décembre 2005, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) est l'une des expressions de la volonté de l'Etat de se doter d'une structure de gestion de l'Environnement qui garantisse l'unité dans la gestion des ressources afin de faire contribuer les forêts à la préservation de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. De même, le MINEP peut sous-traiter certaines de ses activités transférables ou partageables à la société civile.

Cadre juridique

La gestion de l'environnement au Cameroun et plus particulièrement dans la Province de l'Extrême - Nord est régie par **la loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la Gestion de l'environnement**. Elle fixe le cadre général de la gestion de l'environnement au Cameroun.

Les textes régissant les forêts ont été périodiquement mis à jour afin de les adapter aux nouveaux concepts techniques. La loi 94/01 du 20 janvier 1994 ainsi que son décret N° 95/931 du 23 août 1995 fixent le régime des forêts, de la faune et des pêches.

Stratégies et programmes en matière de gestion de l'environnement

Le Cameroun a mis en place plusieurs stratégies relatives à la gestion durable de son environnement en général et des sols en particulier notamment. Parmi ces stratégies et programmes, les plus importants sont:

- *Le Plan National de Gestion de l'Environnement* qui vise à renforcer au niveau national, les mécanismes et actions permettant une protection efficace de l'environnement et une gestion rationnelle des ressources pour un développement durable;
- *Le Plan d'Action d'Urgence* qui repose sur quatre actions prioritaires : la lutte contre l'exploitation forestière frauduleuse, la lutte contre le braconnage, l'implication des populations locales et le rôle de cadre transversale de coordination des actions prioritaires ;
- *Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE)* ayant pour objectif de mettre en place un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du Cameroun. Il est structuré en cinq composantes : (i) Gestion

environnementale des activités forestières ; (ii) Aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers ; (iii) Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques ; (iv) Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques ; (v) Renforcement institutionnel, formation et recherche.

- *La stratégie nationale sur la diversité biologique* qui est le cadre général des actions à entreprendre au niveau de la conservation de la biodiversité est assortie d'un plan d'action national qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun.
- *Le Plan d'Action National de Lutte contre la désertification (PAN/LCD)* est un document adopté en octobre 2006. Il ressort toute la problématique du phénomène de désertification au Cameroun et constitue un programme d'actions pour freiner l'avancée du désert dans le pays.

Education et sensibilisation environnementales

Sensibilisation des populations

La loi encourage la participation des populations à la gestion de l'environnement à travers :

- Le libre accès à l'information environnementale,
- Des mécanismes consultatif permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations
- La représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement
- La production de l'information environnementale, et
- La sensibilisation la formation, la recherche et l'éducation environnementale

Le renforcement de la prise de conscience environnementale dans la société ainsi que la sensibilisation et la participation des populations aux questions environnementales doit être assuré par les administrations chargées de l'environnement, de la communication et autres administrations et organismes publics concernés. Ces sensibilisations peuvent être faites à partir de l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation à travers les médias et tous autres moyens de communication.

Education en milieu scolaire

Afin de faire participer la jeunesse camerounaise dans la gestion et la protection de l'environnement, le gouvernement a introduit dans les programmes d'enseignement des cycles primaire et secondaire, ainsi que dans des établissements d'enseignement supérieur l'enseignement de l'environnement.

Difficultés en matière de gestion de l'environnement dans la province de l'Extrême – Nord Cameroun

Le manque d'eau reste et demeure l'obstacle majeur à une gestion durable et soutenue du couvert forestier régional. En effet, la province de l'Extrême-Nord est parcourue par des mayo qui tarissent en saison sèche, longue de plus de 8 mois. Ce qui constitue une entrave majeure aux reboisements et entretiens des plants par les populations locales.

En réalité, les problèmes environnementaux dans la province ne se réduisent pas au seul phénomène d'assèchement des Mayo. Il faut aussi rappeler :

- la pauvreté ;
- le phénomène de déboisement qui ne cesse de prendre des proportions inquiétantes ;
- le séjour prolongé des bergers Oudah en transhumance dans les arrondissements de Petté, Logone Birni, Makary, Goulfeuy, et autres, d'où surpâturage et érosion ;
- la pollution des eaux des Mayo par les déchets non traités des usines telles que SODECOTON, NOTACAM et la Tannerie artisanale de Ferngo ;

- l'inexistence ou l'insuffisance des latrines en milieu rural ;
- la coupe anarchique et la mutilation des arbres des périmètres urbains ;
- le problème foncier ;
- la mauvaise gestion des ordures ménagères ainsi que le non-respect des règles d'hygiène au niveau des abattoirs
- les défrichements agricoles
- les feux de brousses, etc.

3° Exposé :

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES CLUBS BIODIVERSITE

M. SOFALNE Clément

M. GUIDAYA Emmanuel

Après la présentation de la signification du club « Biodiversité » et de son fonctionnement, les jeunes participants se sont regroupés par affinité et par établissement. Au total sept (07) Clubs « Biodiversité » ont été constitués et présentés aux participants. La formation de ces clubs dans les différents établissements se présente ainsi qu'il suit:

Arrondissement de Doukoula : Deux établissements scolaires

Lycée Bilingue de Doukoula : M. ABBE YVES OSCAR, Président du Club

M. DJAFNA Djobkang, Secrétaire

M. DAYANG Djakba, Encadreur

CETIC de Doukoula : M. HAMBA Ngouswé J. Président du Club

M. MOKOLE Charles, Membre

M. DJAWA Daniel, Encadreur

Arrondissement de Yagoua : Trois établissements scolaires

Lycée Technique de Yagoua : M. Dieudonné Marba L. Président du Club

M. GASSIBASSOU Delphine, Secrétaire

M. NERI TCHALTOUANG, Membre

M. DJOB Laouana Mitiké, Membre

M. HLAMNA Rémy, Membre

M. DJAKBA Alain, Membre

M. HASSAN Hamidou, Membre

M. BAOETEL Yonwa, Membre

M. DAGAVOUNANSSOU Samuel, Membre

M. DJOULDE, Membre

M. HAILINMOU D. L, Membre

M. LAYEBE Jonas, Encadreur

Lycée Bilingue de Yagoua : Mlle. ARDAFA Odette, Présidente du Club

Mlle KIANG LAILA Hélène, secrétaire

M. HENTCHENA Clément, Membre

M. BIRWE Clément, Membre

M. SAMANTTHA Ketdikréo, Membre

M. BOULDJAKWA M. Charlotte, Membre

M. GARA David, Membre

M. EVINA Joseph, Encadreur

Lycée Classique de Yagoua : M. DANAMOU Madi M. Président du Club

M. TOKSIA FIANA Joseph, Membre

M. LIRAWA Pierre, Encadreur

Arrondissement de Maga : Le Lycée de Maga :

M. AYANG Djondandi, Président du Club

M. ADRINKAI Jonas, Encadreur

Arrondissement de Taïbong : Lycée de Dziguilao

M. MOUDAI, Président du Club

M. SORGA, Membre

M. DJAOYANG, Encadreur



Quelques membres du Club du Lycée Bilingue de Yagoua



Membres des Clubs du Lycée de Doukoula et de Taïbong



Membres des Clubs des Lycées Technique, Bilingue et Classique de Yagoua



Membres des Clubs du Lycée de Maga et Taïbong

4° Exposé :

CREATION DES ENTREPRISES AU CAMEROUN

Mme KENGNE T. Béatrice Chantal.

M. GUIDAYA Emmanuel

Introduction :

Créer sa propre entreprise, autrement dit devenir patron de soi-même, n'est – ce pas un rêve que chacun de nous a nourri au moins une fois de son existence ? Mais, si plus d'une personnes exprime le désir de créer une entreprise, l'expérience montre par contre que très peu y parviennent effectivement. Pour preuve, la population des créateurs d'entreprises est encore marginale dans notre pays : l'Etat reste le principal pourvoyeur d'emplois, soit directement par les services publics, soit indirectement par les sociétés publiques et parapubliques.

Qu'est ce qui peut donner l'envie à tant de personnes de créer une entreprise ?

Pourquoi seulement une minorité réussit – elle à concrétiser cette ambition ?

Qu'est ce qui caractérise ces créateurs ?

Comment tester les capacités à entreprendre avant de se lancer dans les affaires ?

Telles sont les quatre questions auxquelles toute personne intéressée doit répondre.

Motivation à la création

Lorsqu'on interroge les candidats à la création sur les questions fondamentales de leurs ambitions, on se rend compte que leurs motivations résultent régulièrement de huit phénomènes plus ou moins liés :

- Le chômage
- Le désir d'indépendance ;
- Les ressources financières disponibles ;
- Un savoir faire à valoriser ;
- Une idée originale à concrétiser ;
- Une situation liée à la rupture, la transition dans la trajectoire de vie ou de carrière ;
- Une proposition d'occasion d'affaire à saisir ;
- La mise en place de structure de promotion de l'entreprise privée.

Les bonnes réponses que le créateur devrait se poser pour bâtir son projet :

Le créateur a-t-il des capacités naturelles par rapport à son projet ?

Qu'est ce qui démontre que le marché existe, qu'il est accessible et solvable ?

Qu'est ce qui assure que le projet est au point sur le plan technique, technologique et industriel ?

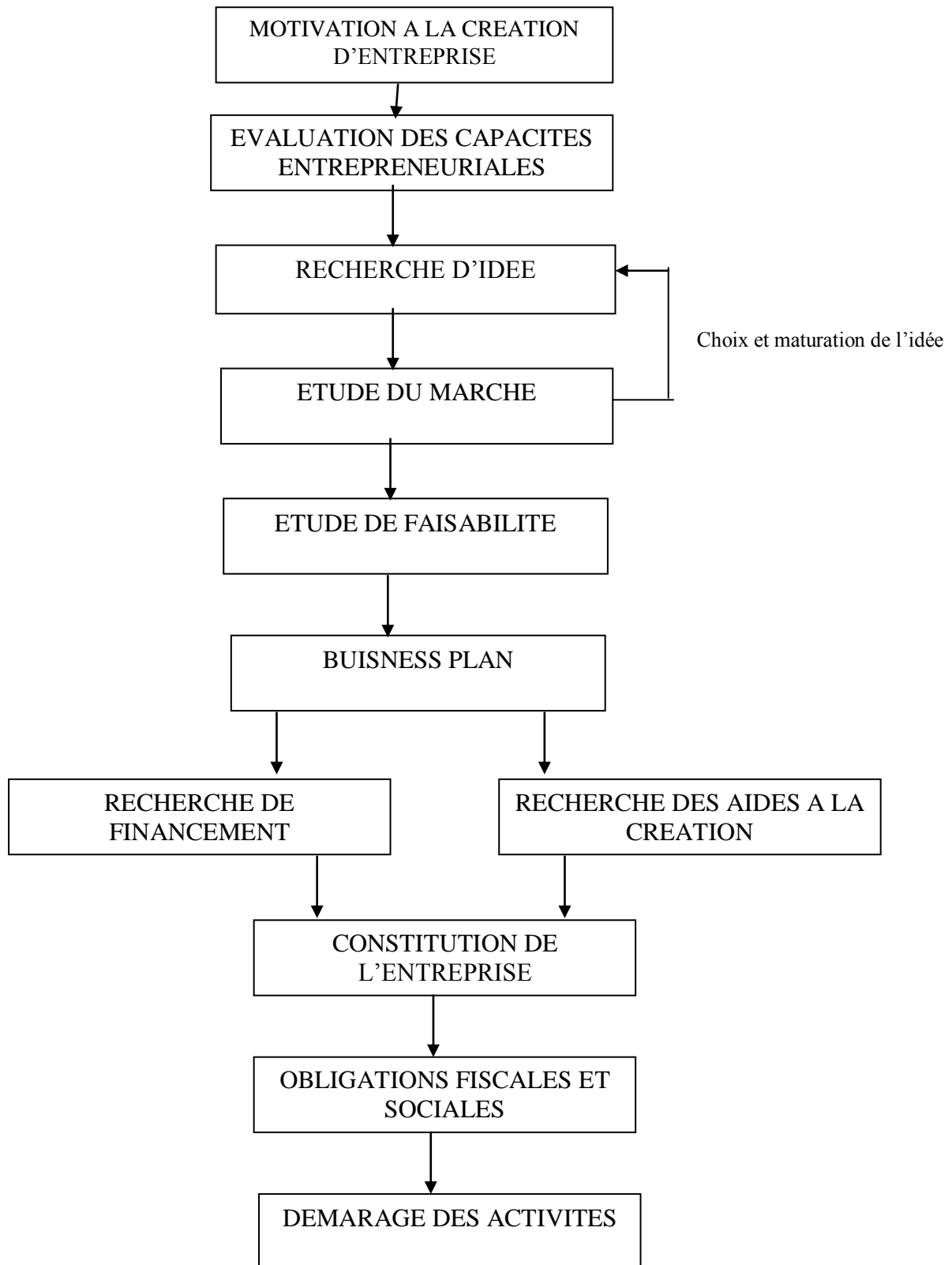
Quels sont les garde – fous qui peuvent garantir son contrôle sur cette affaire ?

Ne dit-on pas que l'argent c'est le nerf de la guerre : l'entrepreneur est – il capable de mobiliser les ressources financières qu'il faut pour réaliser le projet ?

Quel est le business model (model économique) ?

Quels sont les effets probables de la conjoncture générale et de l'environnement des affaires sur le projet ?

PARCOURS DE CREATION D'ENTREPRISE



Choisir le statut juridique de votre entreprise

Les entreprises à caractère personnel

On les subdivise en deux groupes :

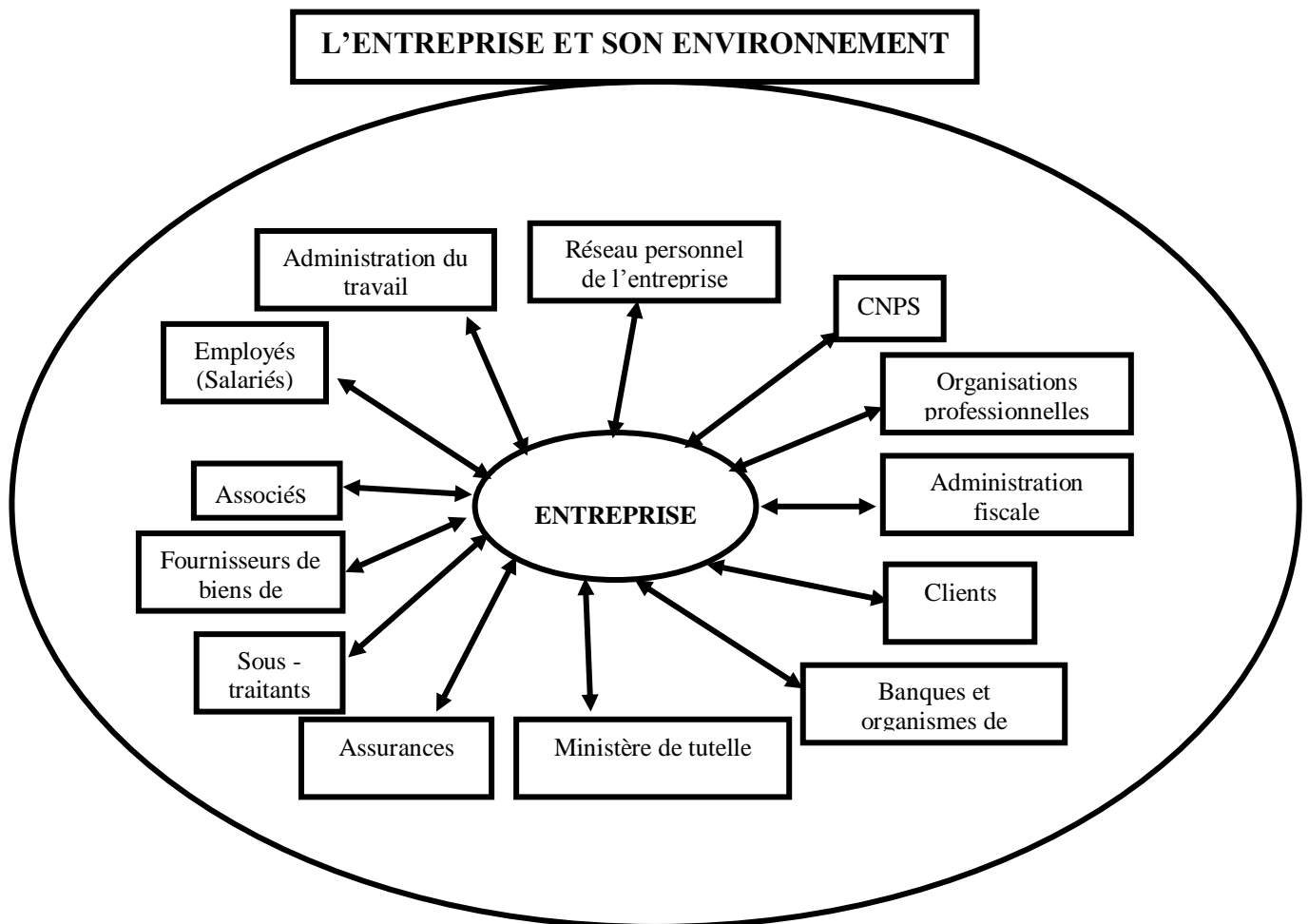
1. L'entreprise individuelle (commerciale ou artisanale) ;
2. Les personnes morales :

Les entreprises « intitu personae » prenant en considération des personnes.

- La Société en Nom Collectif (SNC)
- La Société en Commandite Simple (SCS) ;
- La Société en commandite par action (SCA) ;
- Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;
- La Société Coopérative ;
- Le Groupe d'Initiative Commune (GIC)

Les entreprises à caractère impersonnel

- La société à responsabilité limitée
- SARL unipersonnel ;
- La société Anonyme (S.A).



TRAVAUX DE GROUPES

Les résultats des travaux de groupes ont été présentés sous forme de résolutions. Au total, quatorze résolutions ont été formulées par les jeunes et adressées à toutes les instances et personnes intéressées par les problèmes environnementaux. Les différents exposés ont permis aux jeunes de ressortir trois thèmes sur lesquels les travaux en groupes d'atelier ont été conduits. Il s'agit :

1. La gestion de l'environnement et des ressources forestières
2. L'importance de l'arbre en milieu scolaire ;
3. La création des entreprises au Cameroun ;

Les résolutions formulées par les groupes ont été présentées en plénière. Elles sont présentées dans la partie conclusion du rapport.

Travaux des groupes et restitutions en images:

Thème 1 : La gestion de l'environnement et des ressources forestières



Travaux en atelier de du groupe 1



Restitution des travaux en plénière du groupe 1

Thème 2 : L'importance de l'arbre en milieu scolaire;



Travaux en atelier de du groupe 2



Restitution des travaux en plénière du groupe 2

Thème 3 : La création des entreprises au Cameroun



Travaux en atelier de du groupe 3



Restitution des travaux en plénière du groupe 3

3^e journée : 24 février 2007

VISITE D'UNE PEPINIÈRE

Après lecture du rapport de la deuxième journée par le jeune DJAOYANG du Lycée de Dziguilao, les jeunes participants ont été conduits dans la pépinière privée de M WAASCHING. Les enseignements présentés aux jeunes sont illustrés par les images commentées ci – dessous :



Présentation de la pépinière aux jeunes



Séance de démonstration de mise en terre d'un plant par le sylviculteur WAACHING



Entretien des jeunes sur les noms scientifiques des arbres



Supervision des travaux par le délégué départemental du MINEP du Mayo Danay et de l'Administrateur ABIOGeT



Explication sur les techniques de production des plants en pépinière par le pépiniériste



Démonstration de la trouaison pour un plant forestier par le sylviculteur

RESOLUTIONS ET CONCLUSION

Résolutions :

Les résolutions formulées par les jeunes sont issues des trois thèmes des travaux en groupes d'atelier. Au total, 14 résolutions ont été retenues :

1. Les populations doivent être sensibilisées sur la gestion et le traitement des ordures ménagères ;
2. Tous les établissements scolaires doivent avoir des bacs à ordures ;
3. Les Mairies, les autorités administratives et traditionnelles, les députés et les ONG doivent créer dans chaque arrondissement des plantations de récréation ;
4. Des actions de reboisement et de sensibilisation autour de la Réserve forestière de Kalfou doivent être entretenues et encouragées par les autorités;
5. Les Communes et les communautés doivent entreprendre la création des forêts communautaires et communales ;
6. Les plantations d'arbres le long des routes, dans les marchés doivent être entreprises ;
7. Il faut que les Ministères de la jeunesse, de l'environnement et des forêts et les ONG locales encouragent chaque année l'organisation des actions « Vacances et Reboisement » dans la province de l'Extrême - Nord
8. Il faut que les autorités et les ONG de la province de l'Extrême – Nord organisent chaque année un forum des jeunes sur la Biodiversité ;
9. Les élèves doivent être encouragés sur les plantations d'arbres dans les établissements scolaires;
10. Chaque élève doit planter un arbre dans son établissement scolaire et dans son milieu de vie ;
11. Il faut que ABIOGeT suive et encadre régulièrement les clubs biodiversités dans les établissements scolaires ;
12. Il faut former les jeunes scolaires et non scolaires sur la création des entreprises au Cameroun ;
13. Il faut que les jeunes soient informés sur les sources de financement des projets ;
14. Il faut que les jeunes soient formés en les techniques de montage des projets.

Conclusion :

A la clôture des travaux, la parole a été donnée à un groupe de jeunes désignés pour la rédaction du rapport de la rencontre. Ceux – ci ont lu le compte rendu des travaux des trois jours. Dans leur conclusion, ils ont recommandé à leurs camarades de présenter chacun un compte – rendu à l'administration de leurs établissements scolaires respectifs.

La fin des travaux a été annoncée par le Délégué départemental du MINEP et l'Administrateur de ABIOGeT. Des conseils ont encore été donnés aux jeunes pour la mise en application des enseignements reçus pendant les trois jours. Le Secrétaire Général de ABIOGeT a pris l'engagement de passer dans chacun des établissements scolaires représentés pour la remise de petits matériels de production des plants aux différents Clubs « Biodiversité » constitués.

En définitif, il est important de relever les difficultés rencontrées par ABIOGeT à cause de la faible mobilisation des fonds pour l'organisation de cette rencontre. Cette première édition, à l'échelle du département nous permettra d'améliorer notre approche, mais de dupliquer l'initiative dans d'autres départements de la province, tout en espérant que nos partenaires positiveront nos sollicitation.

ANNEXE 1 : PROGRAMME FORUM JEUNES A YAGOUA

DATES	HEURES	SEQUENCES	RESPONSABLES
22/02/2007	8h30-9h00 9h – 9h30 10h00 10h15 10h20 10h30 11h00	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée et inscription des participants • Arrivée des Services déconcentrés de l'Etat (MINFOF, MINEP, MINJEUN, MINESEC) • Arrivée de Monsieur le Préfet du département du Mayo Danay • Installation des corps constitués • Mots de bienvenu du Président du Conseil de Direction de ABIOGeT • Discours d'ouverture par Monsieur le Préfet • Retrait de Monsieur le Préfet et sa suite 	Equipe ABIOGeT Béatrice/Guidaya
	11h15–11h30	Pause simple	---- //----
	11h30–12h	Présentation des participants et participantes	GUIDAYA E.
	12h–12h15	Présentation du programme du Forum	KENGNE T./Clément
	12h15-12h30	Présentation de l'objectif du Forum	GUIDAYA E
	12h30–13h	Recueil des attentes et craintes des participants	KENGNE T/Clément
	13h–13h30	Présentation et définitions des concepts et réactions des participants	Délégué MINFOF Mayo Danay / Clément
	13h–14h30	Pause déjeuner	ABIOGeT
	14h30–15h30	Présentation de la Définition des termes et concepts	Délégué MINEP Mayo Danay
	15h30–16 h 30	Présentation de la gestion de l'environnement dans la province de l'Extrême – Nord	Délégué MINEP Mayo Danay
		Elaboration des micros projet	GUIDAYA E
	16h30-17h00	Evaluation de la journée	GUIDAYA E.
	23/02/07	8h30–9h 00	Feed Back /Rappel de la première journée
9h –10h30		Présentation d'un guide de création des entreprises au Cameroun	Délégué MINJEUN Mayo Danay
10h30 –10h 45		Pause simple	---- //----
10h45– 11h15		Importance de l'éducation environnementale en milieu scolaire	Délégué MINESEC Mayo Danay
11h30 – 13h30		Travaux en groupe	GUIDAYA E. /Clément
13 h – 14 h 30		Pause déjeuner	ABIOGeT
14h30–16h30		Restitution des travaux (plénière)	GUIDAYA E. / Clément
16h30 –17 h00		Evaluation de la journée	GUIDAYA E.
24/02/07	8h30 -12h30	Phase pratique : - Visite d'une pépinière - Mise en terre des plants	GUIDAYA E. /Clément /Pépiniériste
	12h30 – 14h	Pause déjeuner	ABIOGeT
	14h – 14h30	Evaluation de l'atelier	GUIDAYA E.
	14h30- 15h	Mots de clôture par le président de ABIOGeT	PCD ABIOGeT

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Etablissement ou Structure
1.	M. ABBE YVES OSCAR	Elève	Lycée Bilingue de Doukoula
2.	M. DJAFNA Djobkang	Elève	Lycée Bilingue de Doukoula
3.	M. DAYANG Djakba	Enseignant	Lycée Bilingue de Doukoula
4.	M. HAMBA Ngouswé J.	Elève	CETIC de Doukoula
5.	M. MOKOLE Charles	Elève	CETIC de Doukoula
6.	M. DJAWA Daniel	Enseignant	CETIC de Doukoula
7.	M. Dieudonné Marba L.	Elève	Lycée Technique de Yagoua
8.	M. GASSIBASSOU Delphine	Elève	Lycée Technique de Yagoua
9.	M. NERI TCHALTOUANG	Elève	Lycée Technique de Yagoua
10.	M. DJOB Laouna Mitiké	Elève	Lycée Technique de Yagoua
11.	M. HLAMNA Rémy	Elève	Lycée Technique de Yagoua
12.	M. DJAKBA Alain	Elève	Lycée Technique de Yagoua
13.	M. HASSAN Hamidou	Elève	Lycée Technique de Yagoua
14.	M. BAOETEL Yonwa	Elève	Lycée Technique de Yagoua
15.	M. DAGAVOUNANSSOU Samuel	Elève	Lycée Technique de Yagoua
16.	M. DJOULDE	Elève	Lycée Technique de Yagoua
17.	M. HAILINMOU D. L	Elève	Lycée Technique de Yagoua
18.	M. LAYEBE Jonas	Enseignant	Lycée Technique de Yagoua
19.	Mlle. ARDAFA Odette	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
20.	Mlle KIANG LAILA Hélène	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
21.	M. HENTCHENA Clément	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
22.	M. BIRWE Clément	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
23.	M. SAMANTHA Ketdikréo	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
24.	M. BOULDJAKWA M. Charlotte	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
25.	M. GARA David	Elève	Lycée Bilingue de Yagoua
26.	M. EVINA Joseph	Enseignant	Lycée Bilingue de Yagoua
27.	M. DANAMOU Madi M.	Elève	Lycée Classique de Yagoua
28.	M. TOKSIA FIANA Joseph	Elève	Lycée Classique de Yagoua
29.	M. LIRAWA Pierre	Elève	Lycée Classique de Yagoua
30.	M AYANG Djondandi	Elève	Lycée de Maga
31.	M ADRINKAI Jonas	Enseignant	Lycée de Maga
32.	M. MOUDAI	Elève	Lycée de Dziguilao
33.	M. SORGA	Elève	Lycée de Dziguilao
34.	M. DJAOYANG	Enseignant	Lycée de Dziguilao
35.	Mme. MAIRAMA MALOUM	ACZ	ACORD -Yagoua
36.	M. NGASSA JEAN	Assistant	ABIOGeT
37.	M. SOFALNE Clément	Secrétaire G.	ABIOGeT
38.	Mme. KENGNE Béatrice	Administrateur	ABIOGeT
39.	M.GUIDAYA Emmanuel	Assistant	ABIOGeT
40.	M. GUIMBE Célestin	Animateur	ABIOGeT
41.	M. VOUNSIA	Assistant	ABIOGeT
42.	M. WADAH BOSSERA	Délégué	MINEP Mayo-Danay
43.	M. MAMIGUE Jean	Président	ABIOGeT